



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

REPUBLIQUE FRANCAISE

## ARRETE

### **Objet : Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Brive-la-Gaillarde**

DGST  
PLANIF TERRITORIALE

**N° 2023/422**

Le Maire de Brive-la-Gaillarde,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L153-36 et suivants,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2013 approuvant la révision simplifiée n°1 du PLU,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2015 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2016 approuvant la révision allégée n°1 du PLU,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2016 approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2017 approuvant la modification simplifiée n°3 du PLU,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2017 approuvant la révision allégée n°2 du PLU,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2022 approuvant la modification de droit commun n°1 du PLU,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 1er février 2022 approuvant la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU,

**Considérant** qu'il est nécessaire de :

- modifier l'OAP sud centre-ville ;
- modifier les articles UB1, UB7, UC7 et UV7 du règlement écrit ;
- modifier l'article AUz du règlement écrit ;
- supprimer trois emplacements réservés.

**Considérant** que les évolutions envisagées n'entrent pas dans le champ de la révision, car elles ne sont pas de nature à :

- changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ;
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

**Considérant** que les modifications envisagées n'entrent pas dans les champs de la modification de droit commun, car elles ne sont pas de nature à :

- majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- diminuer ces possibilités de construire ;
- réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

**Considérant** que les modifications concernées relèvent par conséquent de la procédure de modification simplifiée, conformément au 1° de l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme ;

**Considérant** qu'en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification du PLU sera notifié à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) visées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, avant mise à disposition au public. Le cas échéant, les avis émis seront joints au dossier mis à disposition du public ;

**Considérant** que les modalités de la mise à disposition seront précisées par délibération du Conseil Municipal et portées à la connaissance du public 8 jours au moins avant le début de cette mise à disposition ;

**Considérant** qu'à l'issue de la mise à disposition, les avis des personnes publiques associées et les observations du public seront présentés devant le Conseil Municipal, qui délibèrera pour approuver le projet éventuellement modifié pour les prendre en compte ;

## ARRETE

### **Article 1er :**

Il est prescrit la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brive-la-Gaillarde.

### **Article 2 :**

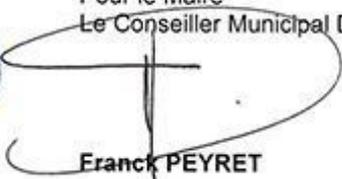
Cette procédure consistera à :

- supprimer la vocation mixte à dominante tertiaire imposée sur l'îlot à recomposer autour de la gare de l'OAP sud-centre-ville, supprimer également dans ce secteur certains linéaires commerciaux ainsi que le linéaire non répertorié dans la légende ;
- modifier l'article premier de la zone UB pour accepter le changement de destination des locaux commerciaux en locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilées ;
- modifier les articles 7 des zones UB, UC et UV qui règlementent les conditions d'implantation des bâtiments par rapport aux limites séparatives ;
- autoriser la construction de logements étudiants en zone AUz ;
- supprimer les emplacements réservés (ER) suivants : ER 23 (rue Maurice Rollinat) ; ER 25 (à Langlade) ; ER 39 (rue Dr. F.Vialle).

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Corrèze, notifié aux personnes publiques associées et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

Fait à Brive, le 06/02/2023

Pour le Maire  
Le Conseiller Municipal Délégué  
  
Franck PEYRET



2023 - 64

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE  
du Mercredi 29 mars 2023  
à 09h00

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf mars à 09h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Maire.

La convocation a été établie et affichée le jeudi 23 mars 2023.

### PRESENTS :

Monsieur Frédéric SOULIER, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Philippe DELARUE, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Monsieur Michel DA CUNHA, Madame Martine JOUVE, Monsieur Pierre MONTEIL, Monsieur Jacques VEYSSIERE, Monsieur Jean-Daniel VILATTE, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Anne COLASSON, Monsieur Christian PRADAYROL, Madame Anne CLERGERIE, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Sabine DELORD, Monsieur Jean PONCHARAL, Madame Hélène COURTARIE, Madame Fatima JACINTO, Madame Marie FINDELING, Monsieur Franck PEYRET, Madame Najat DELDOULI, Madame Sandrine MARTIN, Madame Sylvie BOEL, Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Carine VOISIN-TRENY, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Séverine ROSE-BROUSSEAUD, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Alexandre BONNIE (jusqu'à 10h00), Monsieur Ali GUVEN (jusqu'à 11h30), Madame Martine CONTIE, Madame Catherine GABRIEL (jusqu'à 11h50), Monsieur Paul ROCHE, Madame Chloé HERZHAFT (jusqu'à 11h55).

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

#### Mandants

Madame Dominique EYSSARTIER  
Monsieur Alexandre BONNIE  
Madame Marine CURNIL-CORCORAL  
Monsieur Ali GUVEN  
Monsieur Jean-Yves SOULIER  
Madame Catherine GABRIEL  
Monsieur Emilio CAMPOS  
Madame Shamira KASRI  
Madame Chloé HERZHAFT  
Monsieur Florian HURARD  
Monsieur Florian HURARD

#### Mandataires

Madame Valérie TAURISSON  
Madame Marie-Christine LACOMBE  
Madame Sandrine MAURIN  
Monsieur Jean PONCHARAL  
Monsieur Paul ROCHE  
Madame Martine CONTIE  
Monsieur Jacques VEYSSIERE  
Monsieur Philippe DELARUE  
Monsieur Frédéric SOULIER  
Madame Chloé HERZHAFT  
Madame Audrey BARTOUT

#### Date Procuration

27/03/2023  
23/03/2023(à partir de 10h00)  
27/02/2023  
29/03/2023(à partir de 11h30)  
29/03/2023  
29/03/2023(à partir de 11h50)  
29/03/2023  
29/03/2023  
29/03/2023(à partir de 11h55)  
29/03/2023(jusqu'à 11h55)  
29/03/2023(à partir de 11h55)

### ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE :

NEANT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alexandre BONNIE, Conseiller Délégué pour remplir les fonctions de secrétaire jusqu'à 10h00, puis Madame Audrey BARTOUT, Conseillère Municipale, secrétaire de séance à partir de 10h00.

### OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur Franck PEYRET, Conseiller Délégué

Date de publication : 03/04/2023

Signé numériquement  
A : BRIVE (19100), Fr  
Le : 03/04/2023 à 11:8:52  
Ville de Brive, La Gaillarde  
Le Maire de Brive  
Frederic SOULIER

La modification simplifiée n°4 du PLU de la ville de Brive-la-Gaillarde a été prescrite par arrêté municipal n°422 du 6 février 2023.

Cette procédure consistera à :

- supprimer la vocation mixte à dominante tertiaire imposée sur l'îlot à recomposer autour de la gare dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sud-centre-ville, supprimer également dans ce secteur certains linéaires commerciaux ainsi que le linéaire non répertorié dans la légende ;
- modifier l'article premier de la zone UB pour accepter le changement de destination des locaux commerciaux en locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilées ;
- modifier les articles 7 des zones UB, UC et UV qui règlementent les conditions d'implantation des bâtiments par rapport aux limites séparatives ;
- autoriser la construction de logements étudiants en zone AUz ;
- supprimer les Emplacements Réservés (ER) suivants : ER 23 (rue Maurice Rollinat) ; ER 25 (à Langlade) ; ER 39 (rue Dr. F.Vialle).

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 doivent être mis à disposition du public pendant un mois.

Le projet de modification simplifiée est notifié aux personnes publiques associées (article L.153-40 du code de l'urbanisme).

La collectivité saisit l'autorité environnementale pour avis conforme dans les conditions prévues aux articles R. 104-34 à R. 104-37 et, au vu de cet avis conforme, le conseil municipal prendra une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.

La mise à disposition du public débutera le 12 mai 2023 et se clôturera le 12 juin 2023. Les modalités en sont les suivantes :

- la mise à disposition du public d'ouverture d'un registre et du dossier de modification simplifiée accompagné des avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale à l'Hôtel de Ville de Brive aux heures et jours d'ouverture au public ;
- la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée sur le site internet de la ville pendant la même période ;
- l'insertion d'un article sur le blog de Brive Mag ;
- la possibilité d'un rendez-vous avec un élu ou un technicien en charge du dossier.

Ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie et sur le site internet de la ville ainsi que par insertion presse au moins huit jours avant le début de celle-ci.

A l'issue de la mise à disposition du public, le conseil municipal en arrêtera le bilan, conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme et se prononcera sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les modalités de mise à disposition du public définies ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires à la procédure.

**ADOPTÉ PAR 37 VOIX POUR**  
**les élus de la liste "Un projet #2 pour Brive",**  
**Monsieur Emilio CAMPOS (pouvoir donné à Monsieur Jacques VEYSSIERE) et Madame**  
**Shamira KASRI (pouvoir donné à Monsieur Philippe DELARUE) de la liste "Brive un futur**  
**en commun"**

**6 ABSTENTIONS**  
**Monsieur Paul ROCHE avec en sus le pouvoir de Monsieur Jean-Yves SOULIER, Madame**  
**Martine CONTIE avec en sus le pouvoir de Madame Catherine GABRIEL de la liste "Brive**  
**notre avenir",**  
**Madame Chloé HERZHAFT (pouvoir donné à Monsieur Frédéric SOULIER) et Monsieur**  
**Florian HURARD (pouvoir donné à Madame Audrey BARTOUT) de la liste "Liste**  
**écologique et citoyenne de Brive"**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

# Avis d'obsèques / Annonces classées

**USSEL**

M. Aquilino MATEOS, Mme et M. TORRENS Julia et Nicolas, Mme MATEOS LUBRANO Brigitte et Gérard, ses enfants ; Sophie, Philippe, Marie, Coralie et Angélique, Alicia, Sonia, Cécilia, Jordi, Florian et Dorine, ses petits-enfants ; Ses arrière-petits-enfants ; Sa compagne, Suzanne, Ainsi que l'ensemble de la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Mariano MATEOS SAGRADO**

survenu à l'âge de 90 ans. Les obsèques religieuses seront célébrées le **samedi 11 février 2023, à 10 heures**, en l'église d'Ussel, suivies de l'inhumation au cimetière. Mariano repose au funérarium Parrain, à Ussel. Condoléances sur registres. Une pensée est demandée pour son épouse

**ARACELIE**

PF Parrain, Ussel-Eybraill (05.55.72.32.75).  
*Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr*

**Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer au RC  
**Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer au RC  
**Technique d'achat :** Sans objet  
**Date et heure limite de réception des plis :** Le 6 Mars 2023 à 12h00  
**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite  
**Réduction du nombre de candidats :** Non  
**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui  
**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non  
**Section 4 : Identification du marché**  
**Intitulé du marché :** Lycée Lavoisier à Brive-la-Gaillarde (19) - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité (AD'AP)  
**Type de marché :** travaux  
**Lieu principal d'exécution :** Brive-la-Gaillarde (19) pour tous les lots  
**La consultation comporte des tranches :** Non  
**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non  
**Section 5 : Lots**  
**Marché alloti :** Oui  
**Description du lot 1 : Désamiantage**  
CPV du lot 1 : 45262660-5  
Estimation de la valeur HT du lot 1 : /  
**Description du lot 2 : Terrassement - VRD - aménagements extérieurs**  
CPV du lot 2 : 45112500-0  
Estimation de la valeur HT du lot 2 : /  
**Description du lot 3 : Démolition - gros œuvre**  
CPV du lot 3 : 45210000-2  
Estimation de la valeur HT du lot 3 : /  
**Description du lot 4 : Charpente - ossature - bardage bois**  
CPV du lot 4 : 45261000-4  
Estimation de la valeur HT du lot 4 : /  
**Description du lot 5 : Étanchéité**  
CPV du lot 5 : 45261420-4  
Estimation de la valeur HT du lot 5 : /  
**Description du lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium**  
CPV du lot 6 : 45421000-4  
Estimation de la valeur HT du lot 6 : /  
**Description du lot 7 : Serrurerie**  
CPV du lot 7 : 45223210-1  
Estimation de la valeur HT du lot 7 : /  
**Description du lot 8 : Menuiseries intérieures bois**  
CPV du lot 8 : 45421150-0  
Estimation de la valeur HT du lot 8 : /  
**Description du lot 9 : Doublage - cloisons - plafonds - peinture**  
CPV du lot 9 : 45410000-4  
Estimation de la valeur HT du lot 9 : /  
**Description du lot 10 : Revêtements de sols souples**  
CPV du lot 10 : 45432111-5  
Estimation de la valeur HT du lot 10 : /  
**Description du lot 11 : Carrelage - faïence**  
CPV du lot 11 : 45431000-7  
Estimation de la valeur HT du lot 11 : /  
**Description du lot 12 : Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation**  
CPV du lot 12 : 45330000-9  
Estimation de la valeur HT du lot 12 : /  
**Description du lot 13 : Électricité**  
CPV du lot 13 : 45311000-0  
Estimation de la valeur HT du lot 13 : /  
**Description du lot 14 : Ascenseurs**  
CPV du lot 14 : 42416100-6  
Estimation de la valeur HT du lot 14 : /  
**Section 6 : Informations complémentaires**  
**Visite obligatoire :** Non  
**Autres informations Complémentaires :** les variantes sont interdites. Le lot n° 4 comporte une prestation supplémentaire éventuelle et le lot n° 8 comporte deux prestations supplémentaires éventuelles.

**VIE DES SOCIÉTÉS**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP, il a été constitué une SASU  
**Dénommée :** MDB VALEURS IMMO  
**Capital :** 1000€  
**Siège social :** 4 Route de la Gabinelle 19320 CLERGOUX  
**Objet :** Transactions sur immeubles et fonds de commerce, notamment l'achat, la revente, l'investissement locatif et en indivision.  
**Président :** COVERGNAT Cédric 4 Route de la Gabinelle 19320 CLERGOUX  
**Durée :** 99 ans.  
Immatriculation au RCS BRIVE  
**Transmission des actions :** cession libre des actions de l'associé unique.  
**Admission aux assemblées et droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**PETITES ANNONCES**

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

**04.73.17.30.30**  
[annonces.cfp@centrefrance.com](http://annonces.cfp@centrefrance.com)

**REMERCIEMENTS**

**USSEL — SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT**

Très touchée par les nombreuses marques de sympathie qu'elle a reçues lors de la disparition de

**Madame Fernande FAURE**

La famille remercie sincèrement tous ceux qui se sont associés à elle en ces moments difficiles.

PF Jean-Pierre Buisson, Mareille d'Ussel.

**Description du lot 5 : Éanchéité**  
CPV du lot 5 : 45261420-4  
Estimation de la valeur HT du lot 5 : /  
**Description du lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium**  
CPV du lot 6 : 45421000-4  
Estimation de la valeur HT du lot 6 : /  
**Description du lot 7 : Serrurerie**  
CPV du lot 7 : 45223210-1  
Estimation de la valeur HT du lot 7 : /  
**Description du lot 8 : Menuiseries intérieures bois**  
CPV du lot 8 : 45421150-0  
Estimation de la valeur HT du lot 8 : /  
**Description du lot 9 : Doublage - cloisons - plafonds - peinture**  
CPV du lot 9 : 45410000-4  
Estimation de la valeur HT du lot 9 : /  
**Description du lot 10 : Revêtements de sols souples**  
CPV du lot 10 : 45432111-5  
Estimation de la valeur HT du lot 10 : /  
**Description du lot 11 : Carrelage - faïence**  
CPV du lot 11 : 45431000-7  
Estimation de la valeur HT du lot 11 : /  
**Description du lot 12 : Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation**  
CPV du lot 12 : 45330000-9  
Estimation de la valeur HT du lot 12 : /  
**Description du lot 13 : Électricité**  
CPV du lot 13 : 45311000-0  
Estimation de la valeur HT du lot 13 : /  
**Description du lot 14 : Ascenseurs**  
CPV du lot 14 : 42416100-6  
Estimation de la valeur HT du lot 14 : /

**ALOSO SERVICES**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 11 Place Winston Churchill**  
**19100 BRIVE LA GAILLARDE**  
**893 764 563 RCS BRIVE**

**MODIFICATIONS DIVERSES**

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis  
La Créance

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 28/12/2022, il a été constitué une SASU  
**Dénommée :** LEBREAU TECHNOLOGIES.  
**Siège social :** 30 rue de la croix de meyzac 19210 Lubersac.  
**Capital :** 10€.  
**Objet :** Programmation informatique, conseil et développement de sites internet, de logiciels et systèmes digitaux. Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en digitalisation de l'organisation et de l'offre.  
**Président :** M. François Lebreau, 30 rue de la croix de meyzac 19210 Lubersac.  
**Clauses d'agrément :** les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
**Durée :** 99 ans.  
Immatriculation au RCS de BRIVE.

**ANNONCES LÉGALES**

Retrouvez toutes les publications sur [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**04.73.17.31.27**  
[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Corrèze au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

**ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES**

Mairie de Brive-la-Gaillarde

**AVIS AU PUBLIC**

Modification simplifiée n°4 du PLU

La municipalité informe les habitants, que par arrêté du 6 février 2023, le maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme.  
Cet arrêté est consultable en mairie pendant un mois aux jours et heures habituels d'ouverture.

**MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS**



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Lycée LAVOISIER à BRIVE-LA-GAILLARDE (19) - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) marché de travaux en 14 lots séparés

Section 1 : Identification de l'acheteur  
**Nom complet de l'acheteur :** Région Nouvelle Aquitaine  
**N° Siret :** 20005375900011  
**Ville :** Bordeaux  
**Code Postal :** 33077  
**Groupement de commandes :** Non  
Section 2 : Communication  
**Moyens d'accès aux documents de la consultation - Lien vers le profil d'acheteur :** <https://demat-ampa.fr>  
**Identifiant interne de la consultation :** 2023L000T005670000  
**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui  
**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non  
**Nom du contact :** DACP - Adresse mail : [commandebatementaire@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:commandebatementaire@nouvelle-aquitaine.fr) - N° Tel : 05.57.57.55.57  
Section 3 : Procédure  
**Type de procédure :** procédure adaptée ouverte  
**Conditions de participation :**

 **francemarchés.com**  
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

**Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web**

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

**BONNES AFFAIRES**

**AGRICULTURE**

**X RECHERCHE TRACTEURS**  
AGRICILES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. \_ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, sire n 751.289.349.00035 174505



**X JOLIE BLONDE**, 44 ans, cherche homme libre pour discussion amoureuse par téléphone. \_ ABY, tél. 09.78.06.40.50, RC 44 2035499. 174558

**INFO SERVICE**

**SERVICES**

**PEINTRE** ferait tous travaux de peinture intérieur, enduit, etc., peinture extérieur, façade, toiture, boiserie, nettoyage toiture, façade, terrasse, crépi toutes finitions, devis et déplacement gratuits, prix intéressant. \_ Tél. 06.70.60.25.39, sire n 508420379. 175666



**VALÉRIE**, 67 a., célib. depuis pas mal d'année, je ch. un homme pour moment à 2 au téléphone. \_ SD, tél. 08.95.10.16.06, 0,80 €/min + px appel, RC 5010004089. 176948

**VOYANCE**



**GRAND MARABOUT AFRICAÏN**, paiement après résultat, de 8 h à 21 h, siret 881153944. \_ MONSIEUR KARIM, tél. 06.13.05.00.08. 177127



**X POUR AMATEUR** de belles femmes, Johanna 60 a., répond directement au. \_ ABY, tél. 08.95.10.06.62-0,80 €/mn + px appel, RC442035499 175839

**MARIAGES RENCONTRES**

**RENCONTRES**

**TÉLÉPHONE**



**X ENVIE DE CHANGEMENT** dans ma vie, je ch 1H. pr parler discrètement par téléphone. \_ ABY, tél. 09.78.06.42.43, RC 44 2035499. 175756



**X EN MANQUE** de présence masculine, div. ch. distraction par téléphone. \_ ABY, tél. 08.95.10.06.61-0,80 €/mn + px appel, RC442035499 174548



**ELIZABETH**, 66 a., un peu triste, désire évaer son esprit avec un homme par téléphone. \_ HD, tél. 08.95.10.04.47 - 0,80 €/min + prix appel, RC48771388. 176976



**VOUS RECRUTEZ ?**

CONTACTEZ NOS EXPERTS  
[emploi@centrefrance.com](mailto:emploi@centrefrance.com)  
04 73 17 31 26

**CENTRE FRANCE PUB**  
Emploi & Com RH

survenu dans sa 87<sup>e</sup> année.  
 La cérémonie civile aura lieu le **vendredi 28 avril 2023, à 15 heures**, au cimetière de Lagraulière.  
 Formation d'un cortège sur la place de la Mairie de Lagraulière.  
 Un registre à condoléances est à votre disposition au funérarium d'Uzerche, 20, rue Combe-la-Rose, où Michel repose.

●

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.  
 PF Uzerchoises, Uzerche (05.55.73.12.05).

892477

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**04.73.17.31.27**

[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Creuse au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



## AVIS D'INFORMATION

Le Conseil Départemental de la Creuse lance la consultation suivante :  
**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE Collège Georges Nigre-mont- 17 Route de La Bourboule-23260 CROCO.**  
 Lot 1 : DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE  
 Lot 2 : DEMOLITIONS - MACONNERIE  
 Lot 3 : RENFORTS METALLIQUES  
 Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES  
 Lot 5 : DOUBLIAGES - CLOISONS - PLAFONDS - ISOLATION  
 Lot 6 : CARRELAGE - FAIENCE  
 Lot 7 : PEINTURE

ses arrière-petits-enfants ;  
 Germaine, sa sœur ;  
 Toute la famille, parents et amis ont l'immense tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Marie-Louise BOUILLAGUET**  
 née CHAUPRADE

survenu le 26 avril 2023, à Brive-la-Gaillarde, à l'âge de 96 ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le **samedi 29 avril 2023, à 10 h 30**, en l'église de Saint-Bonnet-la-Rivière, suivies de l'inhumation au cimetière.

Marie-Louise repose au funérarium des Pompes Funèbres Breuil, à Vars-sur-Roseix.  
 Condoléances sur registre au funérarium et sur le parvis de l'église.

●

La famille remercie tout particulièrement le personnel médical, ses infirmières à domicile, ses aides à domicile, pour leur gentillesse et leur dévouement, et par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.  
 PF Sébastien Breuil, Ayen-Objat-Juillac.

892676

## LAGARDE-ENVAL

Les familles FARGES, BACHELERIE, BLAVIGNAC ont le regret de vous faire part du décès de

**Monsieur Jean Baptiste BASSALER**  
 dit «Jeantou»

à l'âge de 81 ans.

La cérémonie religieuse se déroulera le **mardi 2 mai 2023, à 14 h 30**, en l'église de Lagarde-Enval, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Jean Baptiste repose à la maison funéraire de Laguenne-sur-Avalouze, où un registre est à disposition, ainsi que sur le parvis de l'église.

●

La famille remercie par avance les personnes qui prennent à sa peine.

PF et marbrerie Fraysse-Dignité.

892685

Capital social : 5 000 € en numéraire, divisé en 500 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées  
 Siège social : 4 route de Lapeleu Teyssonière - 19550 SAINT-HILAIRE FOISSAC

Objet : Exploitation des installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BRIVE LA GAILLARDE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : être titulaire d'actions

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : être titulaire d'actions

Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : L'agrément est donné aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires lors de cessions ou transmission à des tiers.

Agrement des cessions d'actions : Oui à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés

Président : Mr ARNAUD Christian demeurant 4 route de Lapeleu Teyssonière-19550 SAINT-HILAIRE FOISSAC

Commissaire aux comptes : néant

208090

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### Commune de Brive-la-Gaillarde

## AVIS AU PUBLIC

### Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°4

La municipalité informe les habitants que le Maire a engagé la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU de la ville de Brive par arrêté municipal n°422 du 06 février 2023 et que le conseil municipal a précisé les modalités de mise à disposition du dossier au public par délibération n°64 du 29 mars 2023.

Cette procédure a pour objet de modifier plusieurs points réglementaires. Le dossier sera consultable à l'Hôtel de Ville et à la CCI (6ème étage - Maison de l'Urbanisme) aux heures et jours d'ouverture habituels au public du 12 mai au 12 juin 2023. Un registre sera également disponible aux mêmes lieux, pendant cette même période, aux mêmes heures et jours d'ouverture, dans lequel pourront être consignées les observations du public.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la ville pendant la même période.

Un article sera inséré sur le blog de Brive Mag.

Il sera possible de prendre rendez-vous avec un élu ou un technicien pendant toute la période de mise à disposition du public.

A l'issue de cette mise à disposition, le Maire en présentera le bilan avant de soumettre le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme à l'approbation du Conseil Municipal.

209594

Code CPV principal : 92610000-0 : services d'exploitation d'installations sportives

Description : Confier l'exploitation et la gestion de l'ensemble des installations de la base nautique du Puy Natchet. La base nautique présente les caractéristiques suivantes :

- Un bâtiment à vocation d'accueil et d'hébergement avec sur 245 m<sup>2</sup> environ :
- Des locaux d'accueil et d'animation (hall, foyer-bar, bureau, salle de cours, infirmerie)
- Des locaux de restauration (réfectoire, cuisine collective) pour 70 couverts environ,
- Des locaux d'hébergement sur 175 m<sup>2</sup> avec huit chambres de 2 à 4 lits et sanitaires individuels ainsi qu'une chambre aux normes d'accueil de personnes handicapées
- Deux dortoirs de 54 m<sup>2</sup> (26 lits) avec chacun une chambre individualisée pour le surveillant et un bloc sanitaire et 8 chambres avec 3 lits
- Un dortoir (8 lits) avec sanitaire (extension d'un dortoir de 54 m<sup>2</sup>)
- Deux bâtiments sanitaires collectifs
- Un bâtiment hangar et atelier de 175 m<sup>2</sup> environ
- Une aire naturelle d'accueil de groupes (17 emplacements)
- Une zone de jeux, une zone verte (espace détente, pique-nique.)
- Un préau de 80 m<sup>2</sup>
- Une terrasse de 160 m<sup>2</sup>
- Un chalet d'accueil de 10 m<sup>2</sup>

Durée de la concession : la durée de la concession sera fonction de la nature et du montant des investissements réalisés par le délégataire. Elle sera comprise entre 5 ans et 7 ans maximum.

Description des prestations que devra assurer le futur concessionnaire :

- Accueil de publics dans le cadre d'offres de séjour
- Proposer des animations et évènements dans le cadre du sport nature
- Proposer une offre de restauration de type snack
- Gestion administrative et financière de la base nautique
- Garantir une attractivité touristique et économique sur la commune
- Entretien et maintenance de la base nautique

Critères d'attribution : la concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Informations complémentaires : le contrat prendra effet à compter de la mise à disposition de l'équipement au concessionnaire, de manière prévisionnelle à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

3- Renseignements d'ordre juridique, économique, financiers et techniques : L'information sur les conditions, indications des informations et documents requis est précisée dans le règlement de consultation.

4- Procédure :

Condition d'obtention du dossier de consultation : le dossier de consultation est remis gratuitement sur demande écrite par courrier ou par courriel à l'adresse mail suivante : [mairie.marillac@creuse.fr](mailto:mairie.marillac@creuse.fr)

Date limite de remise des candidatures et des offres : 2 juin 2023 à 16h00.

5- Renseignements complémentaires : Toute information utile relative au service et à la procédure est précisée dans le règlement de consultation.

6- Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges Service après lequel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Limoges - 1 cours Vergniaud - 87000 Limoges, Tél. : 05 55 33 91 55 - Fax : 05 55 33 91 60 - Courriel : [greffe.limoges@juradm.fr](mailto:greffe.limoges@juradm.fr)

Date d'envoi du présent avis : 24/04/2023

209535